

## Résumé Conseil communal de Montilliez du 24 juin 2019

Le Conseil Communal de Montilliez s'est réuni le 24 juin 2019 sous la présidence de Monsieur Nicolas Menétrey.

La composition du bureau à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2019 a été votée. Monsieur Nicolas Menétrey reste à la présidence tout comme Monsieur Cédric Barde à la vice-présidence. Les scrutateurs seront Messieurs Alain Dutoit et Raphaël Gerbex et les scrutateurs suppléants seront Madame Jeanne Styger et Monsieur Jean-Claude Geinoz.

Cinq préavis municipaux figuraient à l'ordre du jour.

Le premier portait sur les comptes 2018 et a été accepté à l'unanimité.

Le deuxième concernait une demande de crédit pour la seconde étape de modification de l'éclairage public à Poliez-le-Grand. Celui-ci a été accepté à 34 voix pour, 0 contre et 1 abstention.

Le troisième préavis qui portait sur une demande de crédit pour des travaux d'assainissement thermique au Temple de Dommartin a été accepté à l'unanimité.

Le quatrième concernait une demande de crédit pour la création d'un chemin d'accès au pâturage de Sugnens. L'une des deux commissions chargées de l'étude de ce préavis a proposé un amendement sur le crédit pour une voie bétonnée. L'amendement et le préavis amendé ont été tous deux acceptés à 33 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.

Le cinquième préavis concernait la demande d'un crédit pour la réfection intégrale de la place inférieure de la grande salle de Poliez-le-Grand. Deux commissions étaient chargées d'étudier ce dossier : la première des deux a recommandé au Conseil d'accepter le préavis tel que présenté, tandis que la seconde a recommandé de le refuser. Plusieurs questions ont été soulevées sur l'aménagement prévu ainsi que sur la problématique de l'usage du parking par les entreprises y entreposant leurs bennes. Le préavis a été rejeté à 10 voix pour, 17 voix contre, et 8 abstentions.

A l'ordre du jour figurait une motion pour la déclaration de l'urgence climatique. Elle a été acceptée par 20 voix pour, 9 voix contre et 6 abstentions. La Municipalité reviendra au prochain conseil avec un préavis à ce sujet.

L'ordre du jour comportait un postulat contre le choix du lieu d'implantation d'une centrale biogaz à Poliez-le-Grand. Après lecture d'une lettre de l'un des initiants du projet, la présentation du postulat et la réponse de la Municipalité, une longue discussion s'en est suivie. Les postulants ont été satisfaits des explications fournies et ont décidé de clore leur postulat.

Monsieur Nicolas Menétrey a levé la séance à 23h47 en remerciant les conseillers, les conseillères, ainsi que la Municipalité pour leur présence et leur investissement.